



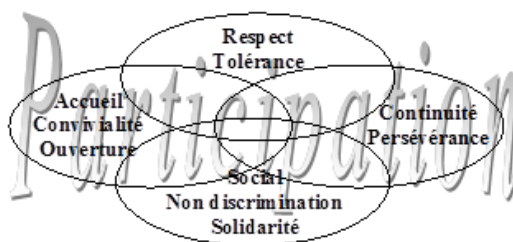
Activités Ados (11/17 ans) des Amis des Bauges 2017

L'Association « Les Amis des Bauges » est organisatrice de nombreuses activités pour les jeunes du Cœur des Bauges. Afin d'organiser au mieux ses activités, un règlement Intérieur des activités Ados est mis en place dont les modalités vous sont présentées dans ce document.

PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Les projets éducatifs et pédagogiques du centre socioculturel des Amis des Bauges sont disponibles à l'accueil, rue du Capitaine de Courson.

Le projet éducatif de l'association définit les valeurs que l'association souhaite transmettre par son action sur le territoire et les objectifs poursuivis par l'équipe bénévole et salariée des Amis des Bauges.



Le projet pédagogique est spécifique aux activités Ados. Il est lui aussi disponible à l'accueil des Amis des Bauges et est en quelque sorte la carte d'identité des activités. Vous y trouverez entre autres les informations suivantes : objectifs pédagogiques, organisation de la journée type, composition de l'équipe d'animation, présentation des locaux, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs, les règles de vie quotidienne...)

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

L'inscription de chaque jeune doit être enregistrée à l'accueil des Amis des Bauges préalablement aux activités. Toute inscription ne sera définitive qu'après le retour du dossier complet du jeune et le paiement anticipé des activités à venir (ou le versement d'un acompte pour la fréquentation de l'accueil de loisirs)

Pour fréquenter les activités, les jeunes (ou leur famille) sont invités adhérer à l'association « Les Amis des Bauges ». Chaque famille doit aussi remplir, pour chaque jeune, un dossier d'inscription contenant :

- Une fiche d'autorisations parentales (intervention en cas d'urgence, droit à l'image, participation aux activités,...)
- Une fiche sanitaire
- Une fiche de renseignements (adresse, contacts, numéro d'allocataire...)

= l'ensemble des informations demandées seront transmises via un dossier annuel d'inscription aux activités jeunesse

Ensuite pour chaque activité, les familles devront transmettre à l'association :

- Une fiche d'inscription aux activités (contenant toutes les informations liées à l'action : lieu, dates, coût...) Toute inscription supplémentaire devra faire l'objet d'un écrit : complément sur la fiche d'inscription à l'accueil, e-mail...
- Le règlement anticipé de l'activité (ou l'acompte pour l'accueil de loisirs)

Important : Aucune inscription ne sera prise si la famille n'est pas à jour dans le règlement des factures des périodes précédentes

Pour les sorties, les inscriptions seront retenues de manière chronologique par de l'accueil des Amis des Bauges (Une liste d'attente sera créée dans l'attente de l'inscription définitive). Toute inscription doit se faire à l'accueil des Amis des Bauges et sera définitive après retour du dossier complet et du paiement des sorties

Concernant le matériel personnel des participants :

L'association encourage les participants à ne pas apporter lors des activités, du matériel personnel de valeur (smartphone, MP3, bijoux...). Ainsi l'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel personnel qu'un participant aux activités aurait pris l'initiative d'apporter malgré cette recommandation.

ADHESION & TARIFS

Les activités Ados sont gérées par l'association des Amis des Bauges, association qui fonctionne grâce à l'implication de nombreux bénévoles, c'est pourquoi nous vous encourageons à prendre votre adhésion, ce qui vous donnera le droit de participer à la vie de l'association (apporter bénévolement vos idées, vos remarques, vos envies, vos compétences), d'être informé des activités proposées et de voter lors des Assemblées Générales. Les informations concernant l'adhésion sont disponibles à l'accueil des Amis des Bauges.

Afin de permettre à chacun de participer aux activités, le projet social des Amis des Bauges prévoit la tarification des activités (hors adhésion) en fonction du quotient familial. Pour 2017, les tranches suivantes sont retenues :

Tarif 4 : Quotient Familial (QF) > 1000

Tarif 3 : $788 < QF < 1000$

Tarif 2 : $607 < QF < 788$

Tarif 1 : $QF < 607$

Tarif Extérieur (Hors Chambéry Métropole Bauges) : Application du QF + surcoût (en fonction des activités)

Selon les activités, les tarifs peuvent évoluer. Les informations tarifaires concernant les différentes activités seront transmises sur les plaquettes d'informations diffusées largement sur le territoire (cf communication autour des activités jeunesse ci-dessous)

Les absences et désistements, après inscription à l'activité (et en aval de la date limite d'inscription), ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

COMMUNICATION AUTOUR DES ACTIVITES JEUNESSE

La communication :

La communication autour des activités Jeunesse 11/17 ans se fait de la façon suivante et est disponible au plus tard 2 semaines avant chaque action :

- *Par affichage* : dans les accueils, les commerces du Territoire (éventuellement), au centre socioculturel des Amis des Bauges, au collège
- *Par flyers* : les flyers sont disponibles à l'accueil des Amis des Bauges, au collège des Bauges, et dans les lieux publics (selon les capacités de diffusion). Au verso des flyers, une autorisation parentale pour les sorties programmées est à remplir et à transmettre à l'accueil des Amis des Bauges lors de l'inscription.
- *Par Internet* :
 - Les affichages et les flyers sont envoyés par mail en version pdf à la liste de diffusion « actions jeunesse » (constituée à l'aide des dossiers d'inscription, et à la demande des jeunes ou de leur famille).
 - Le portail des « Amis des Bauges » et le site Internet du collège : les affichages et flyers sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.amisdesbauges.org/>
 - Les « Amis des Bauges » sur Facebook : pour obtenir ces informations via Facebook, vous devez faire une demande d'ajout à la liste d'Amis du profil facebook des Amis des Bauges (nommé : Amis des Bauges)

RENSEIGNEMENTS

L'association des Amis des Bauges souhaite permettre à l'ensemble des familles de s'investir dans l'organisation et l'évolution du projet de l'accueil de loisirs. Pour cela l'association organise tous les trimestres une commission Enfance Jeunesse ouverte aux personnes souhaitant y participer. (Calendrier des commissions disponible aux Amis des Bauges)

Vous pouvez contacter Frédéric MARION, directeur de l'accueil de loisirs aux Amis des Bauges ou Jean DEBREE (bénévole de l'association) au : 04.79.54.87.64 ou par mail à l'adresse frederic.marion@amisdesbauges.org

Les familles des jeunes participant aux activités Ados 11/17 ans pourront éventuellement être sollicitées pour participer à la mise en œuvre des actions de l'accueil de loisirs.

Une activité spécifique : Accueil de loisirs 11/17 ans des Amis des Bauges

L'accueil de loisirs est organisé par les Amis des Bauges. En tant qu'organisateur l'association a pour rôle de garantir à la fois la qualité éducative et la sécurité morale, physique et affective des mineurs accueillis. Pour cela un cadre réglementaire est défini au niveau national. L'association et l'équipe d'animation veille à sa mise en place.

Extraits :

Arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement (modifié par l'arrêté du 27 juin 1996) > Titre II > Article 12

« Pour être habilités, les centres de loisirs sans hébergement doivent répondre aux conditions suivantes :

1. *Existence d'un projet éducatif présentant :*

- Les objectifs éducatifs visés
- Les modalités générales de fonctionnement du centre
- Les activités possibles réalisables qui pourraient être proposées aux enfants

2. *Existence d'une équipe d'animation qualifiée composée d'animateurs placés sous l'autorité d'un directeur.*

3. *Un effectif d'inscrits minimum de 8 enfants et maximum de 300 mineurs »*

LIEU D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs 11/17 ans des Amis des Bauges s'organise hors locaux.

Les lieux d'intervention et d'organisation de l'accueil de loisirs sont très divers. Ils sont définis en fonction des partenaires, des actions... L'accueil de loisirs 11/17 ans ne dispose donc pas de locaux propres à son activité.

Le lieu de RDV est le siège du centre socioculturel des Amis des Bauges, Rue du capitaine de Courson 73630 LE CHATELARD. L'accueil de loisirs peut accueillir un maximum de 48 enfants âgés de 11 à 17 ans

N° de déclaration DDCSPP : 0730176CL000111

PERIODES D'OUVERTURE & HORAIRES

Réglementairement, l'accueil de loisirs ne peut ouvrir les dimanches et jours fériés.

L'accueil de loisirs étant organisé hors locaux, les modalités d'organisation et de déroulement des animations seront transmises pour chaque sortie via la plaquette de présentation éditée au minimum 2 semaines avant leur déroulement

Soucieuse d'être réactive aux demandes des jeunes, l'association se laisse la possibilité de répondre à une demande « dans l'urgence », d'un groupe de jeunes constitué (déplacements pour participer à un événement culturel ou sportif, soutien à l'organisation d'une manifestation...).

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs a un rôle éducatif. Les projets éducatif et pédagogique sont élaborés par l'association (cf article projet éducatif et pédagogique en fin de document) Il propose des activités en lien avec les objectifs pédagogiques fixés par l'association et mis en œuvre par l'équipe d'animation.

L'accueil est un lieu de vacances, de détente, de découverte et de loisirs. Les jeunes pourront donc y trouver leur place, en ayant du temps pour eux, en choisissant leur activité...

POUR LE BON DEROULEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE, IL EST DONC NECESSAIRE DE RESPECTER LES
HEURES DE DEBUT ET DE FIN D'ACCUEIL

Horaires de fonctionnement de l'accueil (sauf indications différentes sur la plaquette d'inscription en fonction des activités)

9 h – 12 h : Animations Matin

12 h / 13 h 30 : Repas + temps informel

14 h – 16 h 30 : Animations après-midi + Goûter

16 h 30 – 17 h : Départs échelonnés + Accueil du soir (possibilité d'être accueilli jusque 18 h)

Pour permettre au jeune de venir et rentrer seul après l'activité, sa famille doit transmettre à l'équipe d'animation une autorisation signée par son représentant légal précisant qu'il peut venir et quitter seul le lieu du Rdv (autorisation incluse dans le dossier d'inscription annuel 2017)

FACTURATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une facture sera établie à la fin de chaque période d'accueil. Le paiement se fait auprès de l'accueil du centre socioculturel des Amis des Bauges (Rue du Capitaine de Courson 73630 LE CHATELARD) à réception de la facture par les familles.

Dans tous les cas, les paiements seront établis à l'ordre des Amis des Bauges.

Les absences et désistements (au-delà de la date limite d'inscription) seront facturés, sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

Toute absence ne faisant pas l'objet de la transmission par la famille d'un document justificatif auprès de l'équipe d'animation ou de l'accueil des Amis des Bauges, et ce avant le dernier jour de la période d'accueil, sera considérée comme « absence injustifiée » et donc facturée.

Les accueils de loisirs sont en partie financés par la CAF et la MSA, qui accorde un soutien directement aux structures d'accueil (aide financière intégrée aux tarifs proposés par les Amis des Bauges), raison pour laquelle l'association demande aux familles de lui transmettre leur numéro d'allocataire à l'inscription.

Cas particulier « Trop perçu par l'association » : il peut arriver dans certains cas (absences justifiées, prise en charge par des CE...) que certaines familles disposent « d'avoirs », concernant les activités de l'accueil de loisirs. Dans ce cas, l'association proposera de déduire la somme trop perçue d'une prochaine facture, dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'enregistrement du trop perçu. Dans le cas où les familles n'auraient pas l'occasion de participer aux activités dans ce délai, elles pourront réclamer la somme auprès de l'association (à la fin de ce délai d'un an)

Suivi sanitaire des jeunes :

- A l'inscription, les familles transmettent à l'équipe d'animation toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour via la fiche sanitaire de liaison
- Un animateur sera chargé en particulier du suivi sanitaire des jeunes et de faire le lien avec les familles si nécessaire
- En cas de maladie virale déclarée chez eux, il est demandé aux parents de le signaler afin que les autres familles en soient informées.
- En cas d'urgence, le médecin le plus proche ou le SAMU sera appelé, et les frais engagés seront pris en charge par la famille.
- Aucun médicament ne sera donné aux jeunes sans une ordonnance médicale

Tarifications de l'accueil de loisirs Ados

Afin de permettre à chacun de participer aux activités, le projet social des Amis des Bauges prévoit la tarification des activités en fonction du quotient familial. Pour 2017, les tranches suivantes sont retenues :

Tarif 4 : Quotient Familial (QF) > 1000

Tarif 3 : 788 < QF < 1000

Tarif 2 : 607 < QF < 788

Tarif 1 : QF < 607

Tarif Extérieur (Hors département) : Application du QF + surcoût (3€ / jour ou 1.5€ par ½ journée)

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 11/17 ans

	Quotient Familial	Journée
Tarif 4	QF > 1000	15 €
Tarif 3	788 < QF < 1000	12 €
Tarif 2	607 < QF < 788	9 €
Tarif 1	QF < 607	6 €

IMPORTANT : le Quotient Familial pris en compte pour la facturation est le montant transmis le jour de la 1^{ère} inscription au cours de l'année civile. Toute évolution du Quotient Familial en cours d'année, sera pris en compte seulement si la famille fait la démarche d'en informer l'association et ce avant le dernier jour de la période d'accueil.

Suppléments ou réductions liés aux sorties :

En fonction de la sortie organisée (coût de l'animation, coût du transport...) l'association pourra demander un surcoût ou proposer une réduction aux participants (dont le montant sera précisé sur la fiche d'inscription pour chaque sortie). Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer en fonction des activités. Toutes les informations concernant les tarifs des activités seront présentés dans les fiches d'inscription périodiques

Pour les personnes vivant hors « Chambéry Métropole Bauges » :

Les personnes qui résident de manière permanente à l'extérieur du Territoire de Chambéry Métropole Bauges peuvent participer aux activités de l'accueil de loisirs dans la limite de 20% des places par activité, ou s'il reste des places. Elles se verront appliquer un tarif différencié. Le tarif en fonction du QF leur sera appliqué, majoré de 3 € pour une journée ou de 1.5 € pour une demi-journée, du fait de la participation au financement de l'accueil de loisirs de Chambéry Métropole Bauges